

Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Prades
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes
Séance du Lundi 12 avril 2021

Délibération n° CCPC/2021102-011

Membres du conseil communautaire statutairement : 36

Membre en exercice : 36

Membres ayant pris part à la délibération (33) : Jean Pierre ASTRUCH, Pierre BATAILLE, Henri BAUDET, Pierre BLANQUE, Alain BOUSQUET (procuration à P. Blanque) Patrice CAMPS, Jackie COLL (procuration à H. BAUDET) Christine COLOMER, Joëlle CORDELETTE, Christine DELIAS, Jean-Louis DEMELIN (procuration à Le TAON-BARES), Marie Claire FRANCEZ-CHARLOT, Michel GARCIA, Stéphane GAUMOND, Jean-Louis LACUBE, Christian LANDRIEU (procuration à Michel GARCIA), Jean-Dominique LAPORTE (procuration à Jean-Louis LACUBE), Jean-Michel LATUTE, Phong Lan LE TOAN – BARES, Alain LUNEAU, Daniel MARIN (procuration à Pierre BATAILLE), Françoise MARTIN, Philippe PETITQUEUX (procuration à Serge VAILLS), Martine PIERA, Serge POLATO, Michel POUDADE, Stéphanie PRUDENTOS, Michel RIFF, Pierre RIU (procuration à Pierre BATAILLE), Michel SANTANACH, Antoine TAHOCS, Serge VAILLS, Georges VICENS.

Date de convocation : 6 avril 2021

Secrétaire de séance : Joëlle CORDELETTE

Objet : Budget annexe gestion et valorisation des déchets - compte de gestion 2020

Le lundi 12 avril 2021 à dix-sept heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes à La Llagonne sous la Présidence de Pierre BATAILLE. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le président rappelle que le compte de gestion constitue la restitution des comptes du comptable public à l'ordonnateur,

Selon l' Art D.2343-5 du CGCT et après présentation du compte de gestion pour l'année 2020, le président soumet au vote

Selon montants arrêtés :

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	<u>1 724 257,32€</u>	<u>2 050 571,12€</u>

	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT	<u>366 116,55€</u>	<u>1 450 906,71 €</u>

OUÏ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE VALIDE (32 POUR, 1 CONTRE) :

- Le compte de gestion
- d'autoriser le Président à signer tout document en ce sens

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Llagonne, le 12 avril 2021

Pierre BATAILLE
Président

Envoyé le 15-04-2021 à la Préfecture
Accusé de réception le 15-04-2021
NOTIFICATION FAST

